



Commune de
RIXENSART

Avenue de Merode, 75 - 1330 RIXENSART
Service enseignement
Votre correspondante : Coppens Vanessa
✉ vanessa.coppens@rixensart.be
☎ 02/634.21.31

Aux parents
des élèves des écoles communales
de Rixensart

Objet : Note relative à la reprise des leçons

Madame,
Monsieur,
Chers parents,

A la suite de l'appel pressant du monde pédiatrique inquiet des conséquences psychologiques du confinement sur les enfants et au vu de l'évolution de la pandémie, le Comité de concertation (CodeCo), réunissant la Première Ministre, les ministres-présidents des entités fédérées et les experts scientifiques du GEES, a analysé, ces mardi 26 et mercredi 27 mai, la possibilité d'un élargissement de la reprise des cours pour les élèves du niveau maternel et les élèves d'autres années que les premières, deuxièmes et sixièmes primaires.

Dans la foulée de la réunion du CodeCo, la Ministre de l'Education a réuni, ce mercredi soir, l'ensemble des représentants des acteurs scolaires (Fédérations de pouvoirs organisateurs, organisations syndicales, organisations représentatives des associations des parents) afin d'analyser la mise en application des assouplissements décidés par le CodeCo, sur avis du GEES.

Nous avons donc le plaisir de vous annoncer que les écoles communales de Rixensart reprendront leurs activités à temps plein dès le 2 juin pour les élèves de maternelle et le 8 juin pour les élèves du primaire.

Les experts du GEES ont formulé de nouvelles recommandations qui impliquent un assouplissement important des normes de sécurité au sein des établissements scolaires.

Les nouvelles mesures sont les suivantes :

- Mesures spécifiques à l'enseignement maternel : il faut constituer des bulles de contact qui correspondent aux groupes classes (qui peuvent donc compter plus de 20 élèves et ce, quelle que soit la taille de la classe) et tout mettre en œuvre pour la maintenir jusqu'à la fin de l'année scolaire. La distanciation sociale n'est plus préconisée entre les élèves ni avec l'instituteur. Le groupe classe peut avoir des contacts avec d'autres adultes que l'instituteur de la classe (puériculteur, personnel de garderie, logopède...), mais en

limitant ces contacts à ce qui est strictement nécessaire. En récréation, les élèves doivent jouer le plus possible par bulle de contact.

- Mesures spécifiques à l'enseignement primaire : idem qu'en maternel sauf pour ce qui concerne la distanciation sociale (1,50 m) dans la mesure où celle-ci doit s'appliquer dans les contacts entre membres du personnel et élèves du primaire.

- L'accès aux toilettes n'est plus limité à un nombre d'enfants, mais la règle de distanciation sociale doit être d'application.

Chaque directrice d'établissement vous informera de l'organisation mise en place dans l'établissement de votre enfant, nous vous demandons de respecter scrupuleusement les horaires et les différentes instructions qu'elles vous communiqueront afin que cette rentrée se passe dans les meilleures conditions possibles.

Nous nous réjouissons de pouvoir accueillir à nouveau les élèves en cette fin d'année scolaire et de leur offrir l'opportunité d'une (ré)ouverture sociale si importante pour eux .

Soyez assurés, chers parents, que tout sera mis en place pour garantir la sécurité et le bien-être des enfants qui nous sont confiés.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Chers Parents, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège.

Pierre VENDY

Directeur général

Patricia LEBON

Bourgmestre

Sylvie VAN den EYNDE

Echevine de l'Enseignement